## Introduction

Patrick Moreau le 09/01/2015

Publié sous licence CC By-SA 3.0

Aujourd'hui, nous constatons que les chercheurs produisent de nombreux logiciels, ceci quelque soit le domaine de discipline, de la biologie aux sciences humaines et sociales, des mathématiques à la géophysique, etc. Ces mêmes chercheurs produisent du savoir-faire qui peut conduire à des contrats de recherche avec des entreprises. Des brevets sont parfois déposés pouvant être licenciés à des entreprises existantes ou encore créées pour la circonstance. Ces deux valorisations possibles sont relativement maîtrisées au sein du paysage complexe de la recherche publique en France : les universités, les Établissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique - EPST comme le CNRS et Inria, les écoles d'ingénieurs comme l'X et l'Institut Mines Télécom ou encore les Établissement Public à caractère Industriel et Commercial - EPIC comme le CEA et l'IFP.

Notre constat général est que la valorisation des logiciels issus de la recherche suit a minima un processus moins bien défini et que ce potentiel formidable patrimoine d'actifs logiciel est faiblement exploité. Pire, ce patrimoine est souvent divisé en deux, les logiciels propriétaires et les logiciels libres, la deuxième catégorie étant dans la majorité des cas ignorée des chargés de valorisation, considérée comme sans valeur.

Il nous est alors apparu nécessaire d'avoir une approche spécifique du transfert par le logiciel. Il existe des livres sur le droit d'auteur des logiciels à destination des juristes, des formation sur la valorisation, mais un tel ouvrage semble manquant.

Nous livrons dans cet ouvrage des recettes très pratiques afin de créer de la valeur à partir des logiciels issus de la recherche. Des exemples tirés de la vie de tous les jours sont donnés pour tenter de s'abstraire des technologies logicielles complexes. Nous nous attachons aux spécificités des logiciels et nous nous rentrons pas dans des détails plus classiques de propriété intellectuelle et d'ingénierie contractuelle.

Dans le premier chapitre intitulé « Tout de qu'il faut savoir sur les logiciels », nous amènerons le lecteur à un niveau technique suffisant pour appréhender le transfert de logiciel. Nous présenterons ensuite les licences libres / open source et nous en détaillerons les implications. Nous préciserons ensuite les différents types de communautés libre / open source. Pour comprendre comment créer un projet de transfert, le chapitre suivant décrira les métiers du logiciel. Un focus sera porté sur les modèles économiques du logiciel libre. Nous explorerons alors les différentes voies de transfert, en décortiquant la création de valeur à partir de logiciels open source issus de la recherche. Nous approfondirons un aspect essentiel pour la communication entre les chercheurs / développeurs et les acteurs de la valorisation : l'architecture fonctionnelle d'un logiciel. Une fois toute ces notions digérées, nous présenterons une méthodologie éprouvée de choix de licence d'un logiciel. Nous présenterons ensuite un dispositif d'une efficacité redoutable pour le transfert de logiciel libre :le consortium. En dernier, nous donnerons les différents éléments pour bâtir un dossier de transfert dans le logiciel, de la détection au *pricinq*, en

passant par les clauses contractuelles propres au logiciel.

Comme le transfert par le logiciel nécessite de l'intelligence collective, ce livre est à destinations de toutes les parties prenantes : les acteurs du transfert (les TTO pour *Technology Transfer Officer*) afin de pouvoir suivre le processus complet de transfert d'un logiciel, de sa détection à la construction du projet de transfert, les juristes PI afin de compléter leur formation et de leur donner les moyens faciles d'aborder les technologies informatiques et bien entendu les chercheurs et ingénieurs d'étude ou de recherche.